L'**ARS Rhône-Alpes** étend le **parc des IRM** en Rhône-Alpes Des décisions prises suite l'examen des dossiers par la **commission spécialisée de l'organisation des soins** du **23 octobre 2013**

La commission spécialisée de l'organisation des soins (commission de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie), qui s'est tenue le 23 octobre dernier, a eu à examiner 52 dossiers de demandes d'autorisation portant sur le **développement du parc d'imagerie de la région** , dont 42 d'équipements lourds.

Suite à l'examen de ces dossiers et l'avis rendu par cette commission, Christophe JACQUINET, directeur général de l'ARS Rhône-Alpes, à décidé que 13 nouveaux IRM (imagerie par résonnance magnétique), 3 nouveaux scanners et 1 nouveau TEP (Tomographe à émission de positons) seront mis en oeuvre par les opérateurs dans les prochains mois.

Ces nouveaux équipements vont permettre aux rhônalpins de bénéficier d'un meilleur accès aux examens d'imagerie dans des délais raccourcis.
Le choix a été fait d'accorder l'autorisation à la quasi intégralité des équipements inscrits dans le projet régional de santé Rhône-Alpes.

Améliorer la réponse aux besoins de tous les patients de la région

En effet, si d'une façon générale la réponse aux besoins s'améliore, la substitution entre les techniques d'imagerie n'est pas encore optimale, et les délais d'accès à cet équipement sont à optimiser. Or, le développement d'une offre répondant aux besoins des grandes problématiques de santé (cancer, accident vasculaire cérébral, neurologie), l'utilisation juste et pertinente des plateaux d'imagerie et la diminution de l'exposition des patients aux rayonnements ionisants sont des enjeux majeurs du projet régional de santé (PRS) pour la région Rhône-Alpes.

Le schéma d'organisation de l'offre de soins (du PRS) qui a été définit pour les années 2012-2017 préconise dans son volet imagerie de rechercher l'efficience des prises en charge au travers des coopérations de type public-privé et de favoriser un accès rapide à l'imagerie en oncologie.

Un objectif de 8,6% d'IRM spécialisés dans le domaine ostéo-articulaire atteint en 2014

Sur le plan particulier des IRM, l'agence aura ainsi rempli ses objectifs de diversification du parc IRM, en incluant des appareils dédiés au domaine ostéo articulaire (examen des membres).

Cet objectif national, qui était à décliner en région, a en effet été formalisé dans une instruction ministérielle de juin 2012 relative à la priorité de gestion du risque sur l'imagerie médicale. L'Agence régionale de santé de Rhône-Alpes doit ainsi proposer en 2014, 8,6% d'IRM spécialisés en ostéo-articulaires, objectif qui sera presque atteint avec les autorisations délivrées en novembre 2013.

Il existera désormais 83 IRM au plan régional dont 7 spécialisés dans les examens ostéo-articulaires. L'enjeu est de libérer des plages d'examens pour les IRM « polyvalents » qui pourront ainsi mieux répondre aux besoins dans les traitements du cancer ou en neurologie (traitement des accidents vasculaires cérébraux en urgence).

Les 13 nouvelles autorisations IRM par territoire de santé

Le territoire de santé Centre pourra ainsi compter sur 5 IRM supplémentaires dans le Grand Lyon (Rhône) et à Bourgoin-Jallieu (Isère), dont 3 spécialisés en ostéo-articulaire :
1. Infirmerie protestante – spécialisé en ostéo-articulaire
2. Jean Mermoz – spécialisé en ostéo-articulaire
3. Centre Lyon Bérard – polyvalent
4. Hôpital Edouard Herriot – polyvalent
5. Centre hospitalier de Bourgoin-Jallieu – spécialisé en ostéo-articulaire
Le territoire de santé Nord bénéficiera d'un nouvel IRM polyvalent :
6. Centre hospitalier du Haut Bugey à Oyonnax (Ain)
Le territoire de santé Est bénéficiera de 4 IRM supplémentaires :
7. CIPAG, clinique du Mail à Grenoble (Isère) – spécialisé en ostéo-articulaire
8. CH d'Aix les Bain (Savoie) – polyvalent
9. Au groupement d'intérêt économique « IRM 74 », à Annecy (Haute Savoie) – spécialisé en ostéo-articulaire
10. Groupement d'intérêt économique « IRM 74 » à Nangy (Haute-Savoie) spécialisé en ostéo-articulaire
Le territoire de santé Sud comptera 1 IRM supplémentaire :
11. CH de Valence (Drôme) – polyvalent
Le territoire de santé Ouest comptera 2 IRM supplémentaires :
12. CH du Forez, site de Montbrison (Loire) – polyvalent
13. Groupement d'intérêt économique « IRMAS », sur le site du Chalet à Saint Priest en Jarez, près de l'hôpital Nord (Loire) – spécialisé en ostéo-articulaire

Les 3 nouvelles autorisations de scanners concernent les établissements suivants :

1. Le Centre Léon Bérard à Lyon pour un appareil à visée spécifique en cancérologie (Rhône)
2. Le Centre hospitalier Nord-Ouest à Villefranche-sur-Saône (Rhône)
3. Le GIE Mutualité/Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth sur le site de l'Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth à Saint-Priest en Jarez (Loire)

L'autorisation concernant le tomographe à émission de positons (TEP) a été attribuée

1. Aux Hospices civils de Lyon sur le site du Groupement Hospitalier Est à Bron (Rhône)

Enfin, soucieuse de faire bénéficier les rhônalpins des avancées technologiques, l'ARS a sollicité la Direction générale de l'offre de soins du ministère des affaires sociales et de la santé pour expérimenter, sur des sites pilotes, un nouvel équipement ostéo-articulaire spécialisé dans le traitement des extrémités des membres (coude, poignet, cheville, genou), équipement léger et limitant les rayonnements ionisants et ce, en plus de ceux autorisés au schéma régional de l'organisation de l'offre de soins.